

DECRET N° 72-86 du 15 Avril 1972

portant désignation de Ministres
intérimaires.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Prési-
dential ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement
et le décret N°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié,

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 10 avril 1972 :

- Mr Edmond DOSSOU-YOVO, Ministre de l'Education Nationale, est chargé de l'intérim du Ministre des Finances, pendant l'absence de Mr Pascal CHABI KAO.
- Mr Albert OUASSA, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de la Coopération, pendant l'absence de Mr Mama CHABI FOURDOUNGA.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 15 Avril 1972
Pour le Président du Conseil Présidentiel
absent, le Membre du Conseil Brésidentiel
chargé de l'intérim,

Justin AHONADEGBE-TOBERTIN

Ampliatioms : PCP 6 -- MCP 4 -- Ministères 11 -- HC 2 -- SGG 4 -- IAA 1
DCCT-DN-CEDN-IGF-Gde Chanc. 5 -- DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 -- JORD 1. CNI 1